Ami du Clergé du 2 avril 1931

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Entretiens sur la vie chrétienne. — CXXXV. L'épreuve des événements, 193.
Petits prônes. — XXI. *Quasimodo :* La rémission des péchés, 196. — XXII. *2e Dim. après Pâques :* Le bon Pasteur, 199.
La prédication des choses qui nous entourent. — 77. La hache, 200. — 78. Les mouches, 202. — 79. Le nez, 204.
Varia. — « Je fais comme les autres..., » 205.
Allocutions de mariage — II, 207.

ENTRETIENS SUR LA VIE CHRETIENNE

CXXXV

L'ÉPREUVE DES ÉVÉNEMENTS

Patientia probationem operatur, probatio vero spem.

La patience subit l'épreuve, mais l'épreuve produit l'espérance.
(Rom., v, 4).

Parmi les épreuves qui, pendant la vie présente, nous viennent de Dieu, il en est une dont je crois devoir vous entretenir maintenant. Celle-là égale les autres par le nombre de ses variétés, par son importance, par les sacrifices qu'elle demande, et comme elle peut atteindre tous les degrés de gravité, du plus humble au plus élevé, elle peut exercer, sur quiconque y est soumis, une influence considérable et même décisive. Il me suffira, pour définir cette épreuve, de la nommer : c'est l'*épreuve des événements*.

Tout événement, qu'il soit heureux ou malheureux, constitue une épreuve. Car tout événement provoque l'homme qui en jouit ou qui en pâtit, à des actes bons ou mauvais. Cet homme triomphera de l'épreuve s'il en prend occasion de bien penser ou de bien faire. Il y sera vaincu, s'il en prend occasion de mal penser ou de mal faire. Mais, dans l'un et l'autre cas, il montrera à l'arbitre qui jugera son épreuve l'état présent de son être moral.

Parmi les événements dont les chrétiens se plaignent d'avoir à subir le choc, les plus fréquents ont ceci de commun qu'ils se rattachent à un problème dont je voudrais aujourd'hui étudier avec vous la solution. Ce problème, soulevé et discuté depuis longtemps, mais souvent mal compris, est le grave problème de ce que les mauvais chrétiens appellent volontiers *l'injuste répartition des biens et des maux d'ici-bas*.

Voici comment ce problème se pose habituellement devant la conscience populaire.

La plupart des chrétiens, partant de ce principe que Dieu préside, sur notre terre, à la distribution des joies et des peines, se persuadent qu'il doit le faire en observant les règles de la justice, comme s'il distribuait là des récompenses et des châtiments. En conséquence, ils s'attendent à lui voir donner à chacun suivant ses mérites, c'est-à-dire les biens aux justes, et les maux aux pécheurs. Cette idée, une fois entrée dans leur esprit, y prend très vite l'autorité et la fixité d'un dogme. Ils jettent alors autour d'eux un regard sévère pour contrôler l'action divine. Et, s'ils constatent ou croient constater qu'elle laisse, dans une mesure quelconque, les biens aller aux méchants et les maux aller aux bons, ils s'en scandalisent comme d'un déni de justice et proclament que les jugements de Dieu sont en défaut et traitent les hommes au rebours de leurs mérites.

Pour apprécier sainement cette conclusion, il faut nous rendre compte : — 1° *du rôle que Dieu s'est attribué dans le partage des biens et des maux de ce bas monde, entre ses amis et ses ennemis ;* — et 2° *si vraiment il témoigne parfois aux uns ou aux autres quelque faveur ou quelque défaveur imméritée, des raisons par lesquelles sa conduite se justifie.*

I

L'idée qu'en principe Dieu doit à sa justice de réserver aux bons les biens dont se compose ce qu'on appelle la prospérité, et aux méchants les maux contraires, est-elle réellement conforme à la vérité ?

Au premier aspect, elle charme la conscience, parce qu'elle se présente à elle comme exprimant le vœu de l'équité. Je dois même reconnaître qu'elle a joui, à une certaine époque, des sympathies divines. La preuve en est qu'au temps où Dieu a donné au peuple juif la loi de Moïse, il s'en est fait, en termes explicites, une règle de conduite. Il a voulu, semble-t-il, expérimenter sur son peuple l'attrait que les récompenses terrestres pourraient prêter à la vertu et quelle popularité ces récompenses, s'il les réservait à ses fidèles, assureraient à l'observation de ses lois. C'est pourquoi il ajouta aux commandements mosaïques, d'une part, à l'adresse des israélites qui leur resteraient dociles, les plus magnifiques et solennelles promesses de prospérité ; et, d'autre part, à l'adresse de ses ennemis, les pires menaces. Lisez le chapitre XXVI du livre du Lévitique : vous y verrez, écrites en toutes lettres, ces prophéties et ces menaces.

Les enfants d'Israël avaient donc là un moyen certain de se faire les plus belles destinées. Car les prodiges par lesquels Dieu avait, peu auparavant, délivré les Juifs de la tyrannie des Egyptiens, leur avaient donné la preuve que Jéhovah n'était pas incapable de tenir ses engagements. Ils devaient donc attendre de lui, avec une ferme confiance et à la seule condition d'observer ses préceptes, des saisons favorables, de surabondantes récoltes, des familles fécondes et la supériorité sur leurs ennemis. « Cinq de vos soldats, avait dit Moïse, en poursuivront cent ; et cent des vôtres en poursuivront

dix mille. » Enfin, ils devaient vivre dans une paix profonde, dont rien ne troublerait la sérénité.

Remarque de très haute importance et qui donne à l'engagement contracté ici par le législateur du Sinaï son caractère particulier : cet engagement prenait la forme d'un *pacte*, c'est-à-dire d'un *contrat* et d'un contrat *conditionnel*. Dieu et le peuple juif étaient les deux parties entre lesquelles se concluait ce pacte. L'un et l'autre y stipulaient des droits et s'y imposaient des devoirs. Les droits stipulés par Dieu étaient le droit à l'observation de son culte et de sa loi. Le devoir auquel il se soumettait était celui de récompenser les Juifs fidèles même par les biens de ce bas monde. Le droit accordé aux Juifs était le droit à ces récompenses terrestres. Le devoir qu'ils acceptaient était l'obligation de rester soumis à la législation mosaïque. Mais ces droits et ces devoirs étaient corrélatifs, c'est-à-dire que Dieu devait aux Juifs les récompenses stipulées tant qu'ils lui obéiraient et que, s'ils s'affranchissaient de ses lois, il ne leur devrait plus rien. Ce pacte contenait donc, exprimée en termes formels et décisifs, une clause résolutoire. Il dépendait des Israélites de le confirmer ou de le faire tomber. Ils en auraient assuré la durée par leur persévérance. Ils en ont mérité l'annulation par leurs apostasies.

Car, il faut bien le reconnaître, les conditions du pacte passé entre le Dieu du Sinaï et le peuple israélite ont été, par la faute de ce peuple, obstinément violées. Les Juifs de Moïse, et, après eux, ceux des générations suivantes, n'ont eu ni la foi ni la piété de leurs pères. Ceux-ci auraient aimé avec enthousiasme une prospérité fondée sur la vertu et gagnée par une vie sainte. Leurs descendants avaient d'autres goûts. Envisagée dans son ensemble, leur histoire n'est qu'une série de révoltes contre le vrai Dieu. Avant David, ils adoptent tous les vices des peuples chananéens. Après Salomon, dix tribus sur douze s'engagent à perpétuité dans l'idolâtrie. Les deux autres tribus s'associent volontiers, suivant les caprices de leurs rois, aux mêmes désordres. Et si nous en croyons les reproches écrits dans les livres des Prophètes, les mœurs publiques ne valaient guère mieux en Israël que chez les Gentils.

Les envoyés divins se gardaient avec soin de favoriser par leur silence la dissolution du pacte passé entre Dieu et son peuple. Ils ne cessaient d'appeler l'attention des Juifs sur ce qu'avait de fragile une convention contre laquelle ils se révoltaient sans cesse. Chacune de vos rébellions, disaient-ils, retire l'adhésion que vous avez donnée au pacte et autorise Dieu à retirer la sienne. Ce reproche remplit les écrits des derniers Prophètes. Et, quand l'Ancien Testament, trahi par des abandons sans cesse renouvelés, défiguré par les abus, contredit par les hérésies et les traditions mensongères, réduit à violer son rôle providentiel en livrant Jésus-Christ, s'écroula, le pacte qui réservait aux justes la prospérité matérielle finissait avec lui. C'était, comme l'observait un de nos auteurs sacrés, la seconde convention faite avec Dieu et dont la malice des hommes amenait l'annulation. Celle d'Adam relative à l'état d'innocence était la première ; et celle dont nous nous occupons maintenant était la seconde [1]...

Entre temps et pendant les longs siècles durant lesquels agonisait le régime établi par le contrat dont nous venons de parler, comment Dieu l'observait-il ?

Il est probable que, conformément à la plus rigoureuse équité, il traitait les Juifs comme il en était traité et ne se tenait pas toujours pour obligé de combler des faveurs de la fortune le peu de justes restés fidèles à son service. Au surplus, il se croyait le droit de mettre à l'épreuve quelques-uns d'entre eux, comme le saint homme Job et le père du jeune Tobie ; sauf à leur accorder ensuite une compensation surabondante en leur rendant beaucoup plus de biens que l'épreuve ne leur en avait enlevé. Les mauvais Juifs criaient alors à l'injustice, comme font aujourd'hui les mauvais chrétiens. Ils accusaient Dieu de manquer à la parole donnée et de favoriser les méchants de préférence aux justes. Dès le temps de Job, les Livres Saints font mention de leurs accusations et de leurs murmures. « Pourquoi, disent-ils, les impies sont-ils soulagés et jouissent-ils de l'appui des richesses ? Pourquoi leurs maisons sont-elles sûres et paisibles ? Pourquoi la verge des châtiments divins les épargne-t-elle » (Job, XXI, 7-9). Jérémie parlait, peu après, le même langage. « Seigneur, je vais dire une chose juste : pourquoi la voie des impies est-elle une voie prospère ? » (Jér., XII, 1). Et, parmi les cantiques chantés au temple de Jérusalem, aux grandes solennités, il y en avait un où ce problème était discuté à fond. C'est le Psaume LXXII. Il représente l'état moral des Juifs devant les contrastes dont ils étaient chaque jour les témoins. Il ne parle pas plus du pacte conclu au temps de Moïse que s'il n'existait déjà plus ; mais il dit que, pour résoudre la question soulevée à son sujet, il faut s'en rapporter aux jugements que Dieu rendra dans la vie future : « Le problème se pose devant moi, dit-il, jusqu'à ce que j'entre dans le sanctuaire de Dieu et comprenne la fin dernière des hommes [2]. »

Quand le Nouveau Testament vint remplacer l'Ancien, les relations des hommes avec Dieu subirent un changement profond et s'établirent, à certains égards, sur des bases nouvelles. Jésus-Christ abrogea le culte mosaïque et, parmi les lois du Sinaï, ne conserva guère que le Décalogue ; car celui-ci reproduisait ces lois éternelles dont le Christ a dit « qu'un signe ou un point n'en peut passer sans être observé [3]. » Dans cette large transformation de la vraie religion, qu'est devenu le pacte passé avec le peuple hébreu sur le Sinaï et qui réservait aux justes le monopole des bénédictions divines ? Il n'en est plus question... Lisez l'Evangile d'un bout à l'autre : vous n'y rencontrerez pas un mot écrit pour en rappeler le souvenir. Dieu ne l'a pas renouvelé. Il semble même, par ce qu'il dit des biens

[1] *Ipsi autem, sicut Adam, transgressi sunt pactum* (Osée, VI, 7).

[2] *Labor est ante me, donec intrem in sanctuarium Dei et intelligam in novissimis eorum.* (Ps LXXII, 16-17).

[3] *Iota unum aut unus apex non præteribit a lege donec omnia fiant* (Matth., V, 18).

temporels, avoir été très éloigné de les promettre encore en récompense à ses amis. Tenez donc ces anciennes promesses pour tombées en désuétude. Elles appartenaient à un régime périmé. Elles s'adressaient aux enfants d'Israël ; mais elles ne s'adressent pas aux chrétiens. Lorsqu'elles étaient en vigueur, elles auraient dû attirer à la vertu tous les hommes désireux de se faire une prospérité de bon aloi. Leur attraction s'est montrée d'une invraisemblable impuissance. Les masses populaires leur ont préféré les moyens profanes et même malhonnêtes de faire fortune. Ce qui s'était produit dans les siècles anciens se serait probablement reproduit dans les siècles nouveaux. Dieu n'a pas voulu exposer de si favorables promesses à une nouvelle faillite. Et il a bien fait...

Oui, il a bien fait. Et si ce mot vous étonne, je m'empresse de l'expliquer.

Le prix et le mérite des vertus et des bonnes œuvres s'élèvent ou s'abaissent avec le motif dont elles s'inspirent. Vous les estimeriez au-dessous de leur valeur véritable, si vous leur donniez comme salaire soit la santé du corps, soit les gloires du monde, soit les biens de la fortune. Elles empruntent leur qualité à l'amour du devoir, à l'attrait du bien, à l'amour de Dieu, tout au moins à l'ambition des gloires éternelles, enfin aux convictions de la foi. Voilà les intentions et les pensées dont elles doivent s'inspirer, parce qu'elles s'harmonisent avec elles et sont de leur niveau. Or, le régime que Dieu leur avait fait, quand il avait promis de les récompenser avec les biens périssables, offrait précisément l'inconvénient de les faire passer pour de simples moyens de s'enrichir et de prospérer. Il y avait là, contre les bons, un argument que l'ennemi de Dieu et des justes ne pouvait pas manquer d'exploiter. Il l'a fait. Et voici comment.

C'était pendant les jeunes années du saint homme Job. Dieu l'avait béni et l'avait mis à la tête d'une famille et d'une fortune dont la gloire emplissait tout l'Orient. Un jour, comme Dieu vantait les vertus de Job, Satan lui dit : « Est-ce donc en vain que Job craint Dieu ? Dieu ne l'a-t-il pas rendu fort ? N'a-t-il pas assis solidement sa maison et toutes ses possessions ?... Etendez seulement votre main sur sa personne et sur son avoir, et bientôt il vous maudira. » (Job, I, 9, 11). Voyez-vous comment le démon traitait les vertus auxquelles les biens terrestres servaient de récompense ? Il les attribuait aux vulgaires calculs d'un intérêt matériel. Il les dépouillait de toutes leurs grandeurs et de toutes leurs gloires. Ces gloires et ces grandeurs, Dieu les leur a rendues en rompant le pacte autrefois conclu avec le peuple israélite. On ne peut plus, aujourd'hui, attribuer nos bonnes œuvres et nos vertus à l'égoïsme personnel. Ceci est un important progrès, parfaitement conforme à l'esprit du Nouveau Testament. Oui, il est juste que, sous le règne de l'Evangile, le bien soit plus excellent et garde mieux sa supériorité qu'il ne le faisait au temps de la loi mosaïque. Et je fais halte ici pour en rendre grâces à Jésus-Christ...

II

Dans ce nouvel état de choses, quelle doit être la mentalité des chrétiens, relativement au problème qui nous occupe ? Deux réflexions me viennent à la pensée.

1. La première aura pour objet de constater qu'en général personne n'a plus lieu de faire à Dieu les amers reproches d'injustice dont les Juifs l'ont autrefois si souvent affligé. Il leur avait promis de récompenser dès ici-bas les bons par les biens temporels et de punir les méchants par les maux contraires. Puis, ils ont estimé qu'il remplissait mal ce rôle de justicier. Sa promesse était conditionnelle et avait pour condition leur fidélité à son service. Leurs trahisons l'ont contraint à l'annuler. Cette annulation remet les choses dans l'état où elles étaient avant la promesse divine et dans lequel elles seraient restées si cette promesse n'avait pas eu lieu. Dieu a renoncé au rôle de juge qu'il avait assumé. Désormais, et sauf exception, il se contentera de présider, suivant les règles ordinaires auxquelles il a soumis son action, à l'évolution normale des biens et des malheurs. Il n'y a donc plus lieu de lui faire à cet égard aucun grief. La plupart du temps, ce grief serait mal fondé et le chrétien qui le ferait prendrait probablement pour des actes de volonté divine des succès ou des échecs qui résulteraient purement et simplement du cours normal des choses.

C'est que la suite naturelle des événements suffit souvent à expliquer, soit la réussite, soit la non-réussite des affaires humaines. Tout bon chrétien qui échoue dans ses entreprises doit, avant d'accuser Dieu, s'examiner lui-même sur la manière dont il les a conduites. A-t-il eu les aptitudes, l'instruction professionnelle, l'activité, la prudence, le sens commercial, l'intuition des occasions favorables et les autres capacités qu'il aurait dû avoir ? A-t-il su se créer un milieu favorable ? S'est-il assuré les concours utiles ? A-t-il prévu et écarté les difficultés ? N'a-t-il pas laissé s'ouvrir, dans sa fortune naissante ou grandissante, une brèche par laquelle s'est perdu d'un côté, et dans des proportions désastreuses, ce qu'il gagnait de l'autre ? Alors, Dieu est-il la cause de ses malheurs, puisqu'ils viennent de lui ; et comment accuserait-il Dieu de n'avoir point béni ses efforts ? Au contraire, voilà un mauvais chrétien qui prospère. Mais il a déployé, dans le gouvernement de ses affaires, toutes les qualités d'un administrateur savant, laborieux, habile. Son succès n'est pas étonnant. C'est la conséquence logique de ses efforts et la juste récompense des vertus naturelles qu'il a pratiquées. Pouvez-vous trouver mal que le travail profite au travailleur ? Si, par ailleurs, il vit comme un mécréant, commet toute sorte de fraudes et d'immoralités, Dieu a d'autres moyens de le punir et il en usera à son heure. Mais, en attendant, rien ne l'oblige à devancer la date de ses jugements.

Acceptez donc qu'il permette aux événements de suivre leur cours. Mais ne l'accusez point de faveurs ou de défaveurs dans lesquelles il n'est peut-être entré pour rien ; ou ne le faites que si quelque

chose vous autorise à y voir des actes exprès de sa volonté personnelle.

2. Ma seconde réflexion aura pour but de reconnaître que, si Dieu ne s'est pas obligé à récompenser les bons par la prospérité matérielle ni à punir les méchants par la ruine, cependant il ne s'est pas interdit de le faire. Il jouit naturellement, en vertu de sa souveraineté absolue, du droit de décerner ces récompenses ou d'infliger ces châtiments, quand il le juge bon. Et ce droit, il l'a conservé. C'est pourquoi, même sous le règne de l'Evangile, la porte reste ouverte aux bénédictions et aux malédictions divines, comme aux intercessions qui tentent d'obtenir les unes ou de conjurer les autres.

Dieu peut avoir recours, pour réaliser ses desseins, tantôt à l'un, tantôt à l'autre des modes d'action opportuns. Il bénira les bons. Il les mettra à l'épreuve. Il épargnera les pécheurs et leur fera miséricorde. Quelle que soit sa conduite, il importe de dire aux chrétiens quels sentiments elle doit exciter dans leur cœur. — J'envisagerai ici plusieurs hypothèses.

a) Dieu bénit manifestement d'honnêtes gens. Leurs affaires prospèrent et leur fortune s'accroît de jour en jour. C'est l'évidence même que Dieu mérite, de ce chef, la reconnaissance de tous. Il est ici dans son rôle. car ses bénédictions sont pleinement méritées et, par conséquent, absolument justifiées. Ne savez-vous pas que l'apôtre S. Paul nous prescrit de nous associer aux joies du prochain ? [4] Et l'un des moyens de nous réjouir avec lui consiste à rendre grâces avec lui des faveurs divines. Je n'ignore pas que ces témoignages de reconnaissance pour des bienfaits accordés à autrui coûtent toujours un peu à l'instinctive jalousie qui nous rend si souvent antipathique le bonheur d'autrui. Mais la jalousie est un défaut et même un péché. Dieu maudit les jaloux ; et, quand ceux-là travaillent à s'enrichir, il les punit par la pauvreté [5].

b) Dieu semble mettre de bons chrétiens à l'épreuve, au lieu de les favoriser. Ils ressemblent au saint homme Job dans la seconde partie de son existence terrestre, je veux dire au temps de ses malheurs. Dieu les frappe dans leur personne, dans leur famille, dans leurs enfants, et permet au démon de leur porter de tels coups que leurs amis eux-mêmes en sont amenés à les tenir pour des maudits, certainement coupables de tous les crimes.

Souvenez-vous ici que Dieu vous a donné pour consigne de pleurer avec ceux qui pleurent [6], de leur conserver, quand vous les en croyez dignes, de l'estime et de l'amitié, enfin de les assister de vos vœux, de votre bienveillance et de vos prières. C'est une pratique éminemment chrétienne de venir, comme dit S. Paul, en aide aux saints, quand ils en ont besoin [7].

c) Dieu exerce ses justices sur le mauvais riche. Celui-là a prospéré sans l'avoir mérité. Sa fortune a été, en grande partie, mal acquise. Il en fait un mauvais usage. Il met au service du mal sa richesse, son influence, sa santé, tous les moyens d'action dont il dispose. Dieu n'a-t-il pas raison de le punir et de le réduire à néant ? Et comme il y a là, pour lui, une victoire, ceux qui l'aiment n'ont-ils pas le droit de s'en réjouir et d'y applaudir ?

Evidemment, ce droit leur appartient. Pourtant, il ne va pas sans réserve. Chacun doit, tout en glorifiant Dieu de ses triomphes, tenir soigneusement sa pensée dans les hautes sphères de la charité pour autrui, de l'amour des ennemis, du désintéressement personnel, et conserver le souci chrétien du salut éternel des âmes. Il se souviendra alors du conseil ou plutôt du précepte qui l'oblige « à prier pour ceux qui le persécutent et le maudissent [8]. »

d) Enfin, Dieu traite le mauvais riche avec miséricorde. Il exauce ainsi une intercession cachée, mais assez puissante pour toucher son cœur. Les mondains ne le comprendront pas, ou le comprendront mal. Peut-être s'appuieront-ils sur ce fait nouveau pour l'accuser de favoriser les méchants de préférence aux bons. Mais ceux-ci se devront de rester fidèles à la pensée divine. Les ménagements dont il use envers les pécheurs sont toujours sagement motivés. Quand ce n'est pas une intercession digne d'être exaucée, c'est la crainte de compromettre des justes en punissant les pécheurs et, comme dit Notre-Seigneur dans une de ses paraboles, « d'arracher le bon grain en arrachant l'ivraie. » (Math., XIII, 29). C'est pourquoi ces ménagements ne doivent jamais révolter les chrétiens.

Mais, demanderez-vous, quand donc viendra le temps où pleine justice sera rendue et où chacun recevra exactement suivant ses œuvres ? — Ce temps viendra, n'en doutez pas ! Ce sera le temps où chacun entrera dans son éternité. Alors, l'heure définitive de la justice aura sonné. Tous seront jugés suivant une mesure dont personne ne contestera l'équité. Et les anges et les hommes, les élus et les réprouvés eux-mêmes, n'auront plus sur les lèvres qu'une seule parole : « Seigneur, vous êtes juste et vos jugements sont droits. *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum.* » (Ps. CXVIII, 137). Rappelez-vous cette vérité : elle vous apprendra à attendre patiemment ce grand jour.

PETITS PRONES

XXI

Quasimodo

LA RÉMISSION DES PÉCHÉS

« Le Christ, dit S. Paul, a été livré pour nos offenses et est ressuscité pour notre justification » (Rom., IV, 25). Ces paroles qui, au premier abord, semblent quelque peu mystérieuses, prennent un sens fort clair si l'on se rappelle la doctrine qui se retrouve à chaque page sous la plume du grand

[4] *Gaudere cum gaudentibus* (Rom., XII, 15).
[5] *Vir qui festinat ditari et aliis invidet, egestas superveniet ei* (Prov., XXVIII, 22).
[6] *Flere cum flentibus* (Rom., XII, 15).
[7] *Necessitatibus sanctorum communicantes* (Rom., XII, 13).
[8] *Benedicite persequentibus vos* (Rom., XII, 14).

Apôtre : dans le plan divin nous ne faisons qu'un avec Jésus-Christ ; le Rédempteur a pris sur lui nos faiblesses pour nous donner sa force en échange; les étapes de sa vie terrestre sont le modèle et la cause de notre sanctification. La phrase que je viens de vous citer revient donc à dire que Jésus est mort afin qu'avec lui nous mourions au péché, à la vie charnelle et à toutes ses convoitises, et qu'il est ressuscité pour qu'avec lui nous possédions une vie nouvelle, la vie surnaturelle dans laquelle Adam avait été créé au Paradis terrestre. La résurrection de Jésus a ainsi pour conséquence celle de nos âmes, en attendant celle de nos corps qui s'opérera au dernier jour du monde. C'est ce que l'Evangile de ce jour nous insinue en relatant qu'au soir même de Pâques le divin Sauveur institua le sacrement de Pénitence, source où les âmes de tous les temps viendront puiser la vie après l'avoir perdue par le péché.

I

Considérons d'abord les paroles au moyen desquelles Jésus s'exprime. Après avoir laissé à ses disciples le temps nécessaire à la manifestation de leur joie, il souffle sur eux, puis il ajoute : « Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. »

En cette circonstance, c'est un pouvoir véritable qui est conféré aux Apôtres. Pour qu'il ne subsiste aucun doute à cet égard, Notre-Seigneur multiplie les garanties : il donne le St-Esprit, source de toute puissance spirituelle et de toute sanctification, et cela non seulement par une formule, mais encore par un geste symbolique qui prélude au vent impétueux qui soufflera sur le Cénacle au jour de la Pentecôte ; de plus, comme il le fera en promulguant la nécessité du baptême, il en appelle à l'autorité qu'il a reçue de son Père et qu'il a le droit de déléguer ; enfin il emploie des termes qui ne renferment aucune ambiguité. Tout le monde sait en effet ce que veut dire « remettre les péchés » : ce n'est pas seulement faire une déclaration constatant un pardon précédemment accordé par Dieu, c'est donner ce pardon lui-même, c'est opérer la justification du coupable. A la vérité, cette prérogative avait déjà été implicitement concédée aux Apôtres : « Tout ce que vous lierez sur terre, leur avait-il été dit, sera lié dans le ciel et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel » (Math., XVIII, 18). Mais comme ces paroles pouvaient s'entendre dans le sens général d'exercer le pouvoir de juridiction ; comme d'autre part la rémission des péchés exige une autorité si haute qu'aucune créature n'en est capable, il était indispensable qu'une précision authentique fût donnée pour que les Apôtres se crussent autorisés à user d'une telle puissance. Jadis les Juifs s'étaient scandalisés en voyant Jésus absoudre le paralytique : « Qui peut remettre les péchés, pensaient-ils, sinon Dieu seul ? » (Marc, II, 7). Ils ne se trompaient pas : ce pouvoir est divin, mais Dieu, dans sa bonté pour les pécheurs, daigne ici le communiquer aux hommes. Désormais les Apôtres et, après eux, les évêques et les prêtres, lèveront la main et prononceront des paroles de pardon ; du haut de son ciel Dieu ratifiera leur sentence ; comme il le dit par la bouche du prophète Isaïe : « Si vos péchés sont comme l'écarlate, ils deviendront blancs comme la neige ; s'ils sont rouges comme la pourpre, ils deviendront comme la laine » (I, 18). Un oubli complet étendra son voile sur le passé. Ainsi que l'annonce Ezéchiel, « si le méchant se détourne de tous ses péchés qu'il a commis, s'il observe tous les préceptes et agit selon le droit et la justice, il vivra, il ne mourra pas, de toutes les transgressions qu'il a commises on ne se souviendra plus » (XVIII, 21).

Maintenant une question se pose : Comment ce pouvoir s'exercera-t-il ? — Il serait vain, m. f., d'aller chercher la réponse au loin : elle se trouve dans les paroles mêmes qui l'ont conféré. Scrutez-les attentivement : qu'énoncent-elles ? Une puissance à deux fins opposées : la rémission ou la rétention des péchés. Et immédiatement une réflexion vient à l'esprit : cette puissance ne peut s'exercer dans l'arbitraire, mais elle doit s'inspirer de motifs qui dicteront la décision à prendre dans chaque cas. Quant à ces motifs eux-mêmes, on n'en peut concevoir d'autres que les bonnes ou mauvaises dispositions du pécheur. Et ainsi, vous voyez apparaître un véritable procès où le juge constitué par Dieu se livrera à une enquête sur la culpabilité de celui qui recourt à lui, sur la qualité de son repentir et de son ferme propos, puis rendra un verdict d'absolution ou de condamnation suivant l'opportunité. Mettons maintenant à tout cela les termes usuels : cette instruction de la cause, où la faute n'est connue que du coupable et ne peut être révélée que par lui, appelez-la « confession » ; ces dispositions qui méritent le pardon, résumez-les dans le mot de « contrition » ou d' « attrition » ; la peine que la simple justice naturelle réclame comme réparation du mal causé, appelez-la « satisfaction » ou « pénitence sacramentelle » ; enfin dans ce juge investi d'un pouvoir céleste reconnaissez le prêtre au confessionnal, et vous aurez tout l'essentiel du sacrement de Pénitence. Qu'on ne vienne donc pas nous dire que la confession est d'invention humaine, un instrument forgé par l'Eglise pour tyranniser les consciences : pour toute réponse il nous suffirait de montrer l'Evangile d'aujourd'hui. Seul un Dieu pouvait dire tant de choses et avec tant de clarté en si peu de mots ; ceux qui se trompent, ce ne sont pas les catholiques, mais bien ceux qui cherchent des prétextes pour esquiver des obligations trop lourdes pour eux.

II

Admirons, m. f., cette divine institution. C'est un tribunal, certes, mais combien différent de ceux de ce monde ! A ces derniers le coupable ne vient que sous la contrainte des agents de la force publique ; à celui-là au contraire il se présente librement. Ici

il se tait, à moins qu'il ne cherche des subterfuges pour nier ou atténuer ses méfaits ; là il s'accuse volontairement, sans rien dissimuler de la gravité de ses fautes ; et tandis que le juge séculier le condamne avec toute la rigueur des lois, le prêtre l'absout après lui avoir donné les conseils utiles et imposé une pénitence bien légère ; et il s'en va, non aigri contre la société, non rejeté par elle, mais réconcilié avec Dieu et l'âme en fête. Qui dira tous les apaisements intimes que la confession a procurés à l'humanité ?

Mais nous n'avons pas encore exploité toute la richesse de sens renfermée dans les paroles de Notre-Seigneur. Poursuivons notre examen.

Remarquons d'abord qu'aucune restriction n'y est exprimée ; tous les péchés, quels qu'ils soient, peuvent donc être remis en vertu de l'autorité conférée aux ministres de l'Eglise. Eussions-nous souillé notre âme des crimes les plus atroces que nous ne devrions pas désespérer du pardon divin. Jadis Madeleine la pécheresse obtint par ses larmes l'oubli d'une vie pleine de débauches, S. Pierre celui de son triple reniement. Judas lui-même s'il était, au lieu de mettre fin à ses jours par le suicide, venu se jeter aux pieds de celui qu'il avait trahi, serait rentré en grâce immédiatement. Lisez dans l'Evangile la parabole de l'enfant prodigue ; il serait difficile d'imaginer un tableau plus chargé ; et cependant aussitôt que le coupable est revenu à de meilleurs sentiments et a fait l'aveu de ses fautes, le père compatissant l'embrasse et lui rend tous ses droits de fils. Or cette puissance de pardon, cette miséricorde qui n'exclut personne, Jésus les a confiées à son Eglise. Son sang répandu sur la croix a d'ailleurs été suffisant pour expier non seulement les péchés qui se sont commis et se commettront dans le monde jusqu'à la fin des temps, mais encore tous ceux qui se commettraient même dans une infinité de mondes autres que la terre. L'Eglise, par le sacrement de Pénitence, ne fait qu'appliquer les mérites du Christ. Ceux-ci, étant infinis, ne sauraient être surpassés par aucun péché, si énorme qu'on le suppose. Vous voyez donc combien est funeste l'erreur de ceux qui, à l'exemple de Caïn, se plongent dans le désespoir et disent : « Mon crime est trop grand pour que j'en puisse mériter le pardon » (Gen., IV, 13). A toutes les injures faites à Dieu par eux ils ajoutent encore celle de douter de sa miséricorde. Bien plus avisée était sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus qui disait : « Quand même j'aurais sur la conscience tous les crimes qui se peuvent commettre, je ne perdrais rien de ma confiance ; j'irais, le cœur brisé de repentir, me jeter dans les bras de mon Sauveur... Je sais que toute cette multitude d'offenses s'abîmerait en un clin d'œil, comme une goutte d'eau jetée dans un brasier ardent. »

Si tous les péchés, sans exception, peuvent être effacés par le sacrement de Pénitence, il faut affirmer, par contre, qu'aucun ne peut l'être sans lui. Les mêmes paroles de Jésus vont nous le prouver.

On est obligé d'admettre, en effet, que le pouvoir conféré par elles ne saurait être illusoire : s'y refuser impliquerait une grave irrévérence envers le Sauveur. Sur tous les péchés, les Apôtres sont donc revêtus d'une double puissance : celle de les remettre et celle de les retenir par un acte positif. Supposez maintenant qu'un seul d'entre eux puisse être remis par un moyen quelconque autre que l'action judiciaire du sacrement de Pénitence, voilà aussitôt les ministres de Dieu empêchés d'exercer leur droit de retenue par rapport à lui ; voilà l'institution de Jésus faussée. Si l'on veut échapper à cette conclusion inacceptable, il faut concéder que ce sacrement est un moyen indispensable pour quiconque veut recevoir son pardon.

Mais déjà je lis sur vos physionomies une objection : — « N'avons-nous pas appris, direz-vous, que la contrition parfaite est capable, à elle seule, d'effacer les péchés ? » — Loin de moi, m. f., la pensée de contredire une doctrine aussi certaine ! Oui, la contrition parfaite possède cette efficacité souveraine. Mais comme, d'autre part, nous avons la preuve de la volonté divine, corroborée par l'enseignement catégorique de l'Eglise, nous devons reconnaître que cette même efficacité est subordonnée non seulement au motif qui inspire le repentir du coupable, mais encore au désir, à tout le moins implicite, de recevoir le sacrement de Pénitence. Ce dernier est nécessaire, voilà qui sauvegarde les droits de l'Eglise ; mais seul le désir sincère en est exigé, voilà qui laisse intacte la miséricorde divine et permet la justification du pécheur en des circonstances où la confession lui est impossible. Si donc vous avez le malheur de commettre une faute mortelle, n'attendez pas pour rentrer en grâce avec Dieu l'époque à laquelle vous avez coutume de recevoir les sacrements : sans tarder faites un acte de contrition suivant la formule que vous avez apprise dans votre catéchisme. Si, à l'article de la mort, vous ou vos proches ne pouvez bénéficier de la présence du prêtre, ne désespérez pas : le même moyen vous ouvrira aussitôt la porte du ciel.

Une autre objection a été formulée contre l'interprétation donnée par nous aux paroles de Jésus : — « Ne signifient-elles pas tout simplement, a-t-on dit, le pouvoir de rémission qui s'exerce par le baptême ? Par suite de quel droit proclame-t-on alors l'existence d'un sacrement distinct de lui ? » — De quel droit ? Mais il suffit de considérer le texte sans parti-pris. Rien n'y fait allusion au baptême. Tout au contraire : le baptême est une ablution, la Pénitence un jugement ; le baptême est le rite qui agrège le païen à l'Eglise, la Pénitence est l'exercice d'un pouvoir qui requiert essentiellement la préexistence de cette affiliation, car c'est un principe reconnu par S. Paul que l'autorité ecclésiastique ne peut pas juger ceux qui ne sont pas membres de l'Eglise. Confessons donc avec toute la tradition catholique qu'il y a sur l'océan de ce monde deux planches de salut pour l'homme : l'une, que S. Pierre compare à l'arche de Noé, et qui est le baptême ; l'autre, pour ceux qui ont perdu l'innocence baptismale, et qui est la Pénitence.

* *

Remercions Dieu d'avoir ainsi multiplié pour nous les moyens de résurrection spirituelle. Mais pour nous conformer au Christ, nous devons tendre vers l'idéal qu'il nous propose en sa personne. De même qu'après être ressuscité il ne doit plus connaître la mort, de même, après avoir recouvré notre innocence, nous devons nous efforcer de ne plus la perdre. Ainsi soit-il.

XXII

2e Dimanche après Pâques

LE BON PASTEUR

Jésus-Christ s'attribue dans la parabole du bon Pasteur ce nom si touchant et si propre à lui gagner le cœur de tous les hommes. Il nous indique de plus les caractères auxquels on peut le reconnaître, ainsi que ceux qu'il a choisis pour tenir sa place sur la terre. Quand il se nomme exclusivement le bon Pasteur, il veut marquer le mystère de l'unité pastorale qui fait que la multitude des Pasteurs chargés de paître ses brebis ne sont tels qu'autant qu'ils demeurent unis et subordonnés au Pasteur invisible dont ils exercent le sacerdoce.

I

Paître signifie donner la nourriture. Jésus étant le Verbe éternel nourrit les hommes du pain de la nature, comme il verse dans les intelligences l'aliment de la vérité qu'il tire de sa plénitude et dans les âmes l'aliment de la grâce qui est le fruit de son sang ; et si cela ne suffit pas encore pour justifier son titre de Pasteur, il a fait de sa chair et de son sang, par une transformation qui est la merveille de sa puissance et de son amour, la nourriture permanente de l'homme régénéré.

Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis : c'est sur la croix que Jésus a donné à ses brebis le plus grand témoignage de son amour, en répandant tout son sang pour les sauver de la mort éternelle.

Il connaît ses brebis, de cette connaissance qui est accompagnée de l'amour le plus tendre. C'est bien ainsi que Jésus contemple les fidèles, afin de pourvoir à tous leurs besoins. Il connaît les âmes qui seront du nombre de ses élus ; il sait, ô pensée terrible pour les hypocrites autant qu'elle est douce et consolante pour les âmes droites, quel est le degré de leur soumission et de leur attachement, parce qu'il pénètre ce qu'il y a de plus caché au fond des cœurs. Il porte sur tous les membres de son bercail des regards où se révèlent les sentiments d'une bonté à la fois divine et humaine, condamnant nos erreurs et ménageant nos infirmités, redressant les esprits par l'inflexible affirmation de la vérité et ramenant doucement les cœurs par la condescendance et les égards de la charité. Il les purifie des souillures inévitables du péché que l'on contracte dans le commerce du monde ; il les console et leur prodigue ses caresses compatissantes au milieu de leurs peines ; enfin il n'abandonne jamais ses faibles et timides brebis, afin de les protéger contre ces bêtes cruelles qui viennent pour les enlever du bercail et les dévorer dans les bois.

Le bon Pasteur appelle ses brebis l'une après l'autre et les fait sortir dans les pâturages fertiles, marchant à leur tête pour les empêcher de s'égarer et leur inspirer le courage de le suivre dans les voies nouvelles et difficiles qui mènent à la vie, c'est-à-dire qu'il dispose tout avec douceur, se prêtant aux diverses inclinations de chacune, les attirant à lui de la manière qui pourra le mieux convenir à leur caractère et n'exigeant que ce qu'elles peuvent lui donner.

Enfin lorsqu'une de ces brebis se perd dans le désert, il la cherche, et lorsqu'il la trouve, épuisée de forces, il la caresse au lieu de la frapper et la rapporte sur ses épaules. Rentré dans sa maison, il invite ses amis à se réjouir parce qu'il a retrouvé sa brebis qui était perdue.

II

Mais cet amour généreux avec lequel il s'est immolé pour le salut de son troupeau, Jésus l'a passé comme un héritage aux Pasteurs secondaires qui sont investis de son autorité. Il veut qu'ils soient animés des mêmes sentiments et qu'ils n'hésitent pas à faire le sacrifice de leur vie, soit que la persécution réclame leur témoignage, soit que la contagion exige les soins de leur ministère, et qu'en dehors de ces rares occasions ils consacrent tous les moments de leur existence au salut de leurs ouailles. C'est la marque par laquelle Notre-Seigneur veut que l'on distingue les ministres de son Eglise des ministres de l'erreur qui n'ont aucune tendresse pour les chrétiens soumis à leur domination, parce qu'ils ne cherchent que leurs propres intérêts.

Il ne veut pas non plus d'autres moyens que la persuasion et la douceur pour établir son règne sur la terre. Il avait déjà en maintes circonstances appris à ses disciples de quel esprit de charité ils devaient être animés dans l'exercice de leur ministère. Un jour qu'une cité avait refusé de le recevoir, ses disciples étaient revenus pleins de colère contre une pareille intolérance religieuse et ils avaient demandé : « Seigneur, voulez-vous que nous commandions au feu de descendre du ciel et de les consumer ? » Et Jésus, se tournant vers eux, leur avait fait cette réprimande : « Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes. Le Fils de l'Homme n'est pas venu pour perdre les âmes, mais pour les sauver. » (Luc, IX, 56). Sa réponse ne souffre pas de réplique ; ce qu'il défend à ses apôtres, c'est d'appeler une force matérielle contre les hérétiques de Samarie, même lorsqu'ils viennent de lui refuser l'hospitalité ; ce qui nous indique assez qu'il ne faut pas soutenir et défendre la religion par la violence, mais tâcher de ramener les hommes par la douceur et la patience.

Jésus, envoyant les apôtres à la conquête de l'univers, leur dit encore : « Voici que je vous envoie comme des agneaux parmi les loups. » (Luc, X, 3). « Il est plus grand et plus admirable, dit S. Jean

Chrysostome, de changer la volonté et de transformer l'esprit des adversaires que de les faire périr, et Jésus-Christ montre sa puissance, quand les brebis convertissent les loups, au lieu d'être détruites par eux. » Rougissons donc si, tenant une conduite inverse, nous attaquons nos ennemis à la manière des loups. Tant que nous sommes brebis, nous sommes sûrs de vaincre, quoique entourés de loups sans nombre nous triomphons ; mais si nous devenons loups nous sommes vaincus, car nous nous retirons du Pasteur qui n'a pas promis son assistance aux loups, mais aux brebis.

« Et de fait, dit S. Hilaire, de quels suffrages se sont appuyés les apôtres pour prêcher l'Evangile ? Quelles armes ont-ils appelées à leur secours pour prêcher Jésus-Christ ? » C'est un mode de prédication inacceptable que d'exiger la foi par des supplices. Le caractère de la vraie religion est de ne point contraindre les infidèles, mais de les persuader (can. 1351). Il faut travailler par la parole, vaincre par la raison, et ne jamais employer la contrainte en faveur de la vraie foi, de peur de changer en hypocrites et en faux catholiques des infidèles déclarés.

* *

O mon Sauveur, faites que je sois du nombre de ces brebis fidèles qui vous connaissent, vous écoutent et vous suivent sans jamais vous quitter ; et ne permettez pas que je m'égare pour l'éternité. Ainsi soit-il.

LA PRÉDICATION DES CHOSES QUI NOUS ENTOURENT

77

La Hache

Quand vous passez à côté des forêts, vous entendez quelquefois notre prédicateur de ce soir. L'écho des bois répète ses syllabes sonores. Ce prédicateur, c'est la hache maniée par le bûcheron pour abattre les arbres.

I. — L'ŒUVRE DE LA MORT

« Quand tu entends mes coups redoublés frapper au pied d'un grand arbre pour l'abattre, pense aux coups réitérés que donne sur ta pauvre carcasse humaine le bûcheron impitoyable et infatigable qui s'appelle la mort. »

Ce sermon, ô chrétien, tu l'as entendu dans l'Evangile. C'est S. Jean-Baptiste qui l'adressait aux pharisiens : « *Jam securis ad radicem arboris posita est.* La cognée est déjà à la racine de l'arbre. » (Math., III, 10). L'as-tu assez compris, assez retenu ?

La hache sert à abattre les arbres. Ordinairement ce n'est pas le premier coup qui les renverse. Mais le premier coup comme le dernier concourt à les jeter à terre, chacun d'eux fait sa part de travail.

Pour les arbres petits, ou de peu de densité comme le sureau, peu de coups suffisent. Mais pour les arbres gros et denses comme les vieux chênes, il faut des coups multipliés. Eh bien ! m. f., c'est nous qui sommes les arbres de toutes sortes que le terrible bûcheron, la mort, travaille sans cesse à renverser. Nous l'oublions trop. Pour nous rassurer, nous nous représentons la mort dans un lointain vague, indéfini : là-bas, encore bien loin. Quelle dangereuse illusion ! La mort n'est pas là-bas, elle est ici ; elle fait avec acharnement son travail, sans s'arrêter jamais.

En effet, depuis le premier instant de notre existence, elle s'attaque continuellement à notre frêle organisme. Dans la lumière qui nous éclaire, dans l'air que nous respirons, dans la nourriture que nous prenons, dans les vêtements qui nous couvrent, dans les divers éléments qui composent notre corps, dans l'activité même de nos organes, il y a pour notre pauvre corps des causes de fatigue, d'altération, de décomposition. Ce travail se fait toutes les minutes, toutes les secondes, et si nous ne le combattions pas sans cesse par la respiration, la nourriture, la boisson, le repos, le mouvement, et quelquefois même par les remèdes et les opérations chirurgicales, il serait vite achevé.

La faim, la soif, la fatigue, le sommeil, les malaises, les maladies nous avertissent de ce travail et nous crient : « O homme, sens donc ton délabrement, et constate les coups incessants de la mort qui te minent. Tu as beau résister par tous les moyens à ce travail : bientôt tu tomberas. »

A quel point précis en est à ce moment le travail de notre abattage par la mort ? Peut-être à la moitié, aux trois quarts, au quatre-vingt-dix-neuf centièmes.

Habituellement on se fait de grandes illusions à ce sujet. Souvent on est bien rassuré, et cependant l'arbre de la chétive personne humaine ne tient plus debout que par quelques fibres qui vont être brisées : et l'on est sans inquiétude. C'est même la règle ordinaire : on ne s'aperçoit pas que la mort est proche. Presque tous les vieillards et tous les malades se font illusion ; ils ne se croient nullement en danger quand ils n'ont plus que de courts instants à vivre.

Dangereuse illusion dont il faut bien se défier et dont il faut prier un ami véritable de nous défendre ! Et défendons-en nous-mêmes les autres. Il est bon de savoir qu'on va mourir, non pas pour s'abandonner au désespoir, mais pour se préparer mieux et pour retirer tout le fruit possible de ce dernier et dur sacrifice, car la mort est à la fois l'instant décisif et l'action qui, bien faite, peut être plus méritoire que la vie tout entière et produire un fruit immense pour soi et pour les autres.

M. f., souvenons-nous bien de ce premier sermon de la hache. Souvenons-nous que vivre c'est mourir continuellement, c'est nous en aller semant un à un les lambeaux, les parcelles de notre vie. Au dernier moment, nous ne ferons que finir de mourir. Pensons souvent à la mort qui, avec sa cognée tranchante, fait voler au loin les copeaux de notre pau-

vre existence ici-bas, et faisons de ces copeaux, par l'amour de Dieu, des semences de vie éternelle.

II. — Où TOMBE L'ARBRE

« *Pendant que je frappe au pied d'un arbre, celui-ci oscille à gauche, à droite, au nord, au midi ; mais quand vient le dernier coup, l'arbre tombe du côté où il penche, et là où il tombe il reste. O homme, voilà la condition de ton âme. Pendant ta vie. par tes affections, par ton amour dominant, tu oscilles, toi aussi, entre le bien et le mal, entre Dieu et la créature. Mais quand la mort frappera son dernier coup, tu tomberas du côté où tu seras penché, et où tu tomberas tu resteras. Y penses-tu ?* Si ceciderit lignum ad austrum aut ad Aquilonem, ibi erit. » (Eccl., XI, 3).

1. Notre âme s'en va du côté où la portent ses affections dominantes. « Notre amour, dit S. Augustin, est comme notre poids. C'est lui qui nous porte partout où nous allons. » Cela se vérifiera surtout au moment de la mort.

De quel côté sommes-nous penchés ? Hélas ! bien rares sont les âmes privilégiées qui sont et restent toujours tournées uniquement vers Dieu. Le plus grand nombre se détournent une fois ou l'autre de lui par le péché mortel. Quelques saints et saintes ont conservé l'innocence baptismale, v. g. la petite sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, le saint Curé d'Ars, et encore ils n'ont pas été sans quelque faute vénielle qui leur aurait valu le purgatoire.

Mais la plupart des hommes oscillent, c'est-à-dire qu'ils sont, au moins de temps en temps, ou une fois ou l'autre, tournés vers l'enfer. Pour beaucoup la vie n'est qu'une suite de rechutes et de relèvements. Il y en a même, hélas ! et beaucoup plus qu'on ne croit, qui sont continuellement penchés vers l'enfer, v. g. les chrétiens non pratiquants et aussi les pratiquants qui vivent dans l'habitude du sacrilège.

De quel côté tomberont toutes ces âmes ?

Pour ceux qui vivent saintement, ordinairement la mort est l'écho de la vie : si la vie dit : bien, la mort dit : ciel. Mais cependant les grands saints eux-mêmes peuvent tomber et se perdre. S. Augustin nous dit qu'il a vu tomber les cèdres du Liban, c'est-à-dire qu'il a vu des saints qui avaient étonné le monde par leurs vertus et par leurs miracles, finir misérablement. De sorte que les saints eux-mêmes doivent faire leur salut avec crainte et tremblement.

Pour deviner de quel côté tombent les différentes catégories de pécheurs, reportons-nous à ces paroles : « Du côté où l'arbre penche il tombe. » Donc ceux qui pèchent rarement ont beaucoup de chances de se sauver, avec cependant quelques risques de se damner. Ceux qui pèchent souvent courent grand risque. Et ceux qui vivent habituellement dans le péché n'ont humainement parlant que bien peu de chances de se sauver ; mais cependant tant qu'ils sont sur la terre ils ne doivent pas désespérer : la miséricorde de Dieu est si grande !

2. Où l'arbre tombe il reste. Voilà la parole qui doit remplir de joie les justes, de terreur les méchants. De l'autre côté de la mort c'est l'éternité : éternité de bonheur pour les bons ; éternité de châtiment pour les méchants.

Que signifie ce mot *éternité ?* Il est impossible avec le langage humain d'en exprimer une idée assez exacte.

Supposez autant de myriades de siècles qu'il y a de grains de sable sur les rivages, de gouttelettes d'eau dans les océans, de brins d'herbe dans les prairies, de graines sur les plantes, de spores dans les champignons, de feuilles sur les arbres, de poils sur les animaux, de plumes sur les oiseaux, de microbes dans les airs et dans les eaux ; autant de myriades de siècles qu'il faudrait de grains de poussière pour remplir tous les espaces jusqu'au delà de la dernière des étoiles ; supposez un ange occupé pendant des milliards de siècles à multiplier par lui-même une fois chaque seconde le total de ces myriades de siècles, puis successivement chaque produit obtenu par lui-même ; cette durée inimaginable, incommensurable, serait-elle l'éternité ? Non, elle ne serait pas même par rapport à l'éternité ce qu'est une seconde par rapport à des milliards de siècles.

Allons, mon frère, ma sœur, est-ce sensé, est-ce raisonnable, pour quelques minutes que nous passons sur cette terre, de risquer une éternité ?

III. — LE RENONCEMENT

« *C'est moi qui commence le travail sur le bois, avant le travail du charpentier, du menuisier, de l'ébéniste ou du sculpteur. De même, chrétiens, si vous voulez façonner votre âme à l'image du Christ Jésus, si vous voulez bâtir en vous le temple spirituel des vertus surnaturelles, pour ne pas mettre la charrue devant les bœufs, il faut commencer par jeter à terre le vieil homme qui est en vous, couper les racines qu'il plonge dans la terre. En d'autres termes, il faut commencer par mettre en pratique la recommandation du Maître : « Si quelqu'un veut être mon disciple, qu'il se renonce soi-même. »* (Math., XVI, 24). *C'est l'abc du christianisme.* »

C'est en effet par là qu'il faut commencer si l'on veut arriver à pratiquer parfaitement le précepte qui résume toute la loi nouvelle : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de *tout* votre cœur. » Il faut d'abord abattre l'arbre de la vanité, de l'orgueil, qui élève vers les nues sa tige avec ses branches feuillues et fleuries ; il faut le jeter à terre, le mettre sous les pieds ; il faut couper les racines des attaches terrestres, couper surtout les racines de l'amour-propre qui ne laisse pas la place à l'amour de Dieu.

Pour ce travail, il faut assurément se servir de la hache, cela veut dire qu'il faut d'abord frapper de gros coups, car il en coûte pour se vaincre, pour se renoncer soi-même et rompre avec ses attaches. Mais il ne faut pas s'effrayer. A la suite de Jésus, il n'y a que le premier pas qui coûte. L'amour rend ensuite faciles et agréables tous les sacrifices.

On oublie trop cette nécessité absolue du renoncement et du détachement pour la vie chrétienne. Impossible cependant d'être vraiment disciple de Jésus sans cela. Le grand commandement qui renferme tous les autres est celui de l'amour de Dieu. Or quand le cœur est rempli de l'amour de soi-même et des créatures, on ne peut pas y faire régner en même temps l'amour de Dieu.

Pour pouvoir dire qu'on aime le bon Dieu de *tout* son cœur, il faut avoir au moins le renoncement *affectif*, c'est-à-dire le détachement de cœur de tout ce qui n'est pas Dieu. Que de coups de hache il y a encore à donner dans presque toutes les âmes, avant qu'on puisse dire que les cœurs sont libres pour être à Dieu !

Pour arriver au détachement affectif nécessaire, le coup de hache le plus efficace est le détachement *effectif* conseillé par Jésus. C'est ce détachement qu'on s'engage à pratiquer dans la vie religieuse par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Par là on renonce effectivement aux richesses, aux plaisirs de la chair, à sa volonté propre. Heureuses les âmes qui ont le courage de donner ce coup de hache libérateur ! Il leur est bien plus facile d'arriver à la perfection de l'amour de Dieu, car elles ont le cœur libre ; elles se délivrent aussi par là de bien des soucis et de bien des souffrances que produit l'attache aux créatures.

Si on ne se sent pas le courage de donner le coup de hache du détachement effectif des biens et des plaisirs dont il pourrait être permis de jouir, il faut au moins donner ce coup de hache pour briser les attaches au péché et aux occasions du péché. Ceci est absolument nécessaire au salut.

C'est dur quelquefois, parce que le mal a poussé de grosses et profondes racines, mais il le faut. Jeunes gens qui entretenez des affections dangereuses, des fréquentations, des relations coupables, frappez de grands coups : il ne faut plus une seule démarche, plus un seul regard, plus une seule parole, et même plus une seule pensée volontaire.

Riches intéressés qui avez eu les doigts crochus pour entasser les billets bleus qui serviraient à vous mieux rôtir en enfer ; voleurs qui avez le bien d'autrui, ayez le courage de donner le coup de hache à la porte de votre coffre-fort pour en faire sortir ce qui n'y devrait pas être !

Pécheurs prisonniers du péché et des mauvaises habitudes, prenez la hache et brisez les portes de votre prison. Libérez votre cœur par le détachement de tout ce qu'il ne vous est pas permis d'aimer !

78

Les Mouches

Voici un prédicateur dont la voix n'est qu'un léger bourdonnement, un faible bruissement d'ailes. C'est un insecte parfois bien ennuyeux et même dangereux : la mouche. Elle nous parle plus souvent que nous ne le désirerions. Ecoutons-la au moins quelquefois.

I. — Les mouches de l'esprit

« *Nous sommes bien impertinentes, bien fatigantes, c'est vrai ; mais il te voltige par la tête, ô homme, d'autres mouches qu'il t'importe plus de chasser que nous : ce sont les distractions quand tu es avec le bon Dieu, les aiguillons de la triple concupiscence qui te piquent au cœur, et les essaims de démons qui s'agitent autour de toi.* »

La tête humaine n'est pas un appartement fermé : les mouches y entrent ou y naissent et nous avons sans cesse à nous défendre d'elles.

1. Ce sont d'abord les mouches des distractions dans nos exercices de piété. Nous ne pouvons nous en défendre que difficilement et imparfaitement. Cela tient à bien des causes.

C'est d'abord parce que nous ne voyons pas Dieu, ni les choses spirituelles ; nous ne pouvons pas nous en faire des images sensibles qui retiendraient notre attention.

Nous n'aimons pas assez le bon Dieu et nous aimons trop les créatures, de sorte que, instinctivement, notre pensée retourne à ce qui tient une grande place dans notre cœur.

Les choses extérieures, frappant nos sens, attirent forcément l'attention de notre esprit.

L'imagination, la folle du logis, est essentiellement vagabonde et voyage de tous côtés.

Il est donc inévitable que nous ayons des distractions quand nous nous occupons de choses spirituelles. Seuls les très grands saints en sont arrivés à être à peu près continuellement unis à Dieu. Ainsi la petite sainte Thérèse nous déclare que depuis l'âge de trois ans elle n'a pas passé plus de trois minutes sans penser à Dieu.

Les distractions complètement involontaires en elles-mêmes et dans leurs causes, ne sont pas coupables. Cependant nous devons nous les reprocher et nous en humilier, car elles sont une irrévérence envers Dieu et elles sont une preuve de l'imperfection de notre amour pour Dieu.

On doit donc prendre toutes les précautions possibles pour les éviter, et les chasser aussitôt qu'on s'en aperçoit. Avec ces deux conditions, une prière, même faite avec beaucoup de distractions, est méritoire et agréable à Dieu.

2. Autres mouches : les petites passions avec leurs aiguillons de la triple concupiscence qui est en nous, ainsi que le monde bruyant et séduisant qui éveille ces passions. Voilà des insectes qui viennent à tout moment bourdonner aux oreilles de notre âme et qui risquent de nous piquer, ou au moins nous ennuient par les chatouillements de toutes sortes de tentations. Prenons la moustiquaire de la vigilance contre eux.

3. Enfin les plus mauvaises mouches, ce sont les démons. Ils sont légion. Partout et à tout moment ils cherchent à pénétrer dans notre âme pour nous empêcher d'être avec Dieu.

II. — Le danger des mouches

« *Nous ne sommes pas seulement impertinentes et ennuyeuses, nous sommes aussi dangereuses, car*

nous pouvons porter partout des germes de maladie et de mort. Chrétien, il en est de même des mouches que tu laisses voltiger dans ta tête ou qui s'y introduisent à ton insu, elles peuvent faire beaucoup de mal à ton âme. »

Effectivement les mouches qui nous environnent sont un danger pour nous. Elles se sont posées partout, sur la pourriture, sur les cadavres, sur les malades, sur les décompositions de toutes sortes ; elles se sont nourries d'infection, après quoi elles peuvent porter partout le bacille de toutes sortes de maladies.

Ainsi en est-il des trois sortes de mouches qui passent par notre cerveau ; nos sens, notre imagination, nos affections. Le monde et le démon peuvent faire entrer dans notre âme des images, des idées, des pensées qui sont des germes de corruption et de mort.

Ne nous amusons pas avec ces mouches-là ; chassons-les ou écrasons-les bien vite.

III. — Le préservatif contre les mouches

« *Trois choses empêchent notre action : une clôture parfaite, la nuit et la froidure. Voilà aussi, chrétien, ce qui peut te mettre à l'abri des mouches dangereuses pour ton âme.* »

1. *Une clôture étanche.* Dans les appartements toujours fermés, les mouches n'entrent et ne se propagent guère. De même si une âme reste habituellement fermée par le recueillement et l'union continuelle avec Dieu, par la modestie du regard, par la vigilance sur tous ses sens, elle aura beaucoup moins de distractions et de tentations venant du dehors.

2. *La nuit* aussi calme les mouches, car la nuit nous cache à elles. On se cache aussi aux mauvaises mouches extérieures de l'âme par l'isolement, la retraite, la fuite du monde.

Mais il y a les mauvais moustiques qui piquent la nuit comme le jour et même plus la nuit que le jour. Ces moustiques, ce sont les démons et les mauvaises passions qui ne dorment jamais, qui se démènent surtout à la faveur des ténèbres, qui font sentir aux âmes de bonne volonté l'aiguillon de la chair, de l'impureté.

Contre ces mouches il faut se cacher dans la moustiquaire de l'humilité et de la prière, pour que Jésus nous cache dans son cœur à l'abri de toute piqûre.

3. Ce qui garantit le mieux des mouches, c'est le grand froid. De même, si nous voulons éviter les piqûres des mouches de l'âme, il faut que nous devenions de glace pour tout ce qui n'est pas Dieu, être tellement de glace que ce soit en nous le froid de la mort pour les créatures.

L'homme complètement détaché de tout éprouve bien moins de peine à se recueillir et donne bien moins de prise à la tentation.

IV. — Eviter l'ordure

« *Nous volons par essaims à la pourriture et à l'ordure pour nous en repaître. O hommes, vous nous trouvez bien folles et bien sales. Alors pourquoi nous imitez-vous et même faites-vous pire ?* »

Combien d'hommes et de femmes sont mouches pour courir à l'ordure ! Chaque matin paraissent des journaux, des romans, des feuilletons, véritable pourriture par leur obscénité, déjections de cœurs corrompus ; et ces productions honteuses trouvent des millions d'acheteurs et de lecteurs. S'il y a dans un journal quelque fait divers plus scabreux, c'est par là qu'on en commence la lecture.

Si aux assises se déroule un procès scandaleux où s'étale l'immoralité, les salles où se tiennent les séances sont trop petites pour contenir les curieux.

Si dans un théâtre on joue une pièce grivoise, ordurière, on s'en délecte et on applaudit. Si dans un cinéma on montre un film plus déshabillé, il y a grosse recette.

Si dans certaines maisons il y a des jeunes filles pas trop sévères qui ne se respectent guère et ne se font guère respecter, ces maisons sont achalandées.

Pauvre humanité ! quels instincts corrompus tu portes en toi-même, au point de te rabaisser au-dessous des mouches dégoûtantes ! Comme tout homme a besoin de lutter et de se vaincre pour ne pas se laisser entraîner !

V. — La puissance des mouches

« *Nous ne sommes que de tout petits insectes qu'on écrase du bout du doigt, et cependant nous mettons dans une rage impuissante et nous faisons fuir de gros animaux. Ainsi Dieu aime à se servir des petits, des humbles et des faibles pour confondre, anéantir les grands et les puissants, pour apprendre à toute grandeur à s'humilier devant lui et à toute grandeur créée à reconnaître sa faiblesse et son impuissance.* »

C'est ainsi que jadis, par la main de la petite bergère de Domremy, Dieu mit en déroute les armées et anéantit en France la domination de l'Anglais orgueilleux.

C'est ainsi que par le moyen d'une seule mouche porteuse du bacille d'une maladie mortelle, ou par tout autre moyen en apparence nul, il peut faire disparaître du milieu des hommes l'impie triomphant devant qui tous s'inclinaient et tremblaient. « Je l'ai vu, dit le Psalmiste, élevé comme le cèdre du Liban ; je n'ai fait que passer et déjà il n'était plus. » (Ps. XXXVI, 35). « *Stupa collecta synagoga peccantium et consummatio illorum flamma ignis.* Les assemblées des pécheurs sont comme un tas d'étoupes : qu'une étincelle y tombe, voilà une forte flambée et tout a disparu. » (Eccli., XXI, 10).

Pauvres grandeurs et pauvres puissances humaines, de combien de milliers de tout petits moyens Dieu dispose pour vous supprimer en quelques instants ! Comme il lui serait facile de nous faire disparaître, nous aussi, après chacune de nos fautes ! Soyons donc plus humbles et ne le bravons pas.

VI. — La capture des mouches

« *On nous prend avec du miel et du sucre, non avec du vinaigre. Les âmes nous ressemblent sous ce rapport. On ne les prend pas avec des reproches*

aigres, des corrections brutales et emportées, des discussions où on les humilie, des menaces avec lesquelles on croit les écraser. Il n'y a qu'un bon moyen pour les prendre sûrement : c'est L'AMOUR. *Il faut leur montrer qu'on les aime véritablement et le leur prouver non par des paroles seulement, mais par des actes, c'est-à-dire par la bonté, la patience et un dévouement inaltérable.* »

Avis donc à tous ceux qui ont des pécheurs à ramener, à tous ceux qui ont des cœurs d'apôtres et qui veulent convertir et sauver des âmes ! Il est bon d'employer un peu le raisonnement, l'exposition convaincante de la vérité. Mais ce qui éclaire et convainc mieux que tous les discours, c'est ce que Notre-Seigneur laissait entendre quand il disait : « La marque à laquelle on reconnaîtra que vous êtes mes disciples, c'est que vous vous aimiez les uns les autres. » (Jo., XIII, 35). C'est à cette marque surtout que les infidèles, les hérétiques doivent reconnaître la véritable Eglise et ses Apôtres : si on y enseigne et si surtout on y pratique la charité fraternelle. C'est ce qu'on disait avec admiration des premiers chrétiens : « Voyez comme ils s'aiment ! »

Un prêtre vieilli dans le ministère disait : « J'ai vu revenir facilement les pécheurs égarés et éloignés depuis longtemps ; mais pour les ramener je n'ai employé qu'un moyen : l'amour. » Parents, si l'amour transpirait toujours dans vos corrections et si chez vous la colère ne se manifestait que comme servante de l'amour, combien vos corrections seraient plus profitables !

79
Le Nez

Notre prédicateur d'aujourd'hui n'a pas l'usage de la parole ; il donne parfois seulement un vilain accent à la parole : c'est le nez.

I. — La respiration spirituelle

« *C'est moi, ô homme, qui te fais vivre, car c'est par moi que tu respires. Par la respiration tu expires et tu aspires : tu expires de tes poumons l'air vicié, et tu aspires l'air pur et vivifiant. C'est là le symbole de la respiration spirituelle qui est la prière, respiration nécessaire par laquelle tu expires devant Dieu tes misères et tu aspires ses bontés et sa miséricorde ; tu exhales devant lui tes adorations et tes hommages et tu appelles, tu attires son pardon et son secours.* »

La respiration est vraiment un des symboles les plus exacts de la prière. Celle-ci est en effet comme la respiration continuelle et nécessaire de l'Eglise et de ses membres. Je dis intentionnellement : « de l'Eglise et de ses membres, » car il n'y a pas de vie surnaturelle isolée, séparée. Il n'y a que la vie du corps mystique de l'Eglise, et des membres vivant de la vie de l'Eglise par le Christ et le Saint-Esprit qui en sont la tête invisible et l'âme.

Pour vivre, l'Eglise, corps du Christ, doit être en rapport et sous l'action continuelle de Dieu de qui lui vient tout ce qui est nécessaire à son existence, à sa conservation et à son action. Elle doit pour cela aspirer en quelque sorte un air venant du ciel et lancer vers le ciel ses appels, ses adorations et sa reconnaissance.

C'est ce qu'elle fait par la prière publique, en particulier par le saint office qu'elle fait réciter continuellement à ses religieux et à ses prêtres et par les offices publics auxquels elle convie les fidèles. Elle le fait mieux encore par son chef, présent comme Dieu-Homme au ciel et dans l'Eucharistie et qui est toujours vivant pour intercéder pour nous, de sorte que c'est lui surtout qui respire continuellement, c'est-à-dire qui prie pour son corps mystique déjà constitué ou à compléter.

Mais de même que dans le corps les membres, tout en profitant de la respiration qui se fait par la tête, ont néanmoins leur respiration particulière, de même les fidèles, tout en participant à la prière du Christ leur tête, doivent avoir aussi leur respiration propre, à savoir leur prière privée et individuelle.

Cette respiration de l'Eglise, de son chef et de ses membres, est absolument nécessaire, comme la respiration pour le corps. Elle ne s'arrêtera jamais dans l'Eglise qui est indéfectible ; l'Eglise priera toujours.

Mais les membres individuels peuvent cesser de prier, alors ils deviennent des membres morts dans un corps vivant.

La prière doit aussi être continuelle, comme la respiration. C'est Notre-Seigneur qui l'a dit : « *Oportet semper orare.* Il faut prier sans cesse. » (Luc, XVIII, 1). Nous l'avons vu, la prière se fait sans interruption dans le corps de l'Eglise, mais elle doit aussi être continuelle dans les membres de cette Eglise. Ce n'est pas à dire que tout homme doive réciter sans arrêt des formules de prière, mais il faut que tout chrétien soit toujours dans la disposition de vouloir faire à Dieu l'hommage de tout son être et d'attendre continuellement de lui son secours. C'est cette disposition qui est la prière continuelle. Et il est bon d'exprimer à Dieu le plus souvent possible cette disposition.

C'est si bon, du reste, si fortifiant, si consolant de respirer par la prière l'air du paradis, l'air de chez nous ! Les citadins font de longs voyages, s'imposent de grandes dépenses pour aller respirer l'air des montagnes, l'air des sapins. Nous devrions être tous bien plus avides de sortir des bas-fonds de l'humaine misère et de nous élever au-dessus de la terre pour aspirer à pleins poumons l'air du ciel par la prière. Le faisons-nous assez ?

II. — La bonne et la mauvaise odeur

« *Mon rôle est aussi de sentir les odeurs, car je suis en même temps l'organe de l'odorat et de la respiration. O homme, tu te plais à aspirer les parfums agréables : tu approches la rose de mes narines pour mieux la sentir. Au contraire tu te détournes de l'infection et de la puanteur ; au be-*

soin tu me fermes en me serrant entre tes doigts. *Ainsi devrait faire ton âme : courir à l'odeur des parfums du Christ, de la Vierge et des saints, et se détourner de l'infection des cœurs viciés et corrompus. Les chrétiens sages le font, mais les fous se délectent de l'ordure. Es-tu du nombre des sages ou des fous ?* »

Voyez ces hommes, ces femmes, cette jeunesse courant aux bals, aux cinémas licencieux, au théâtre scandaleux, recherchant les romans, les feuilletons obscènes ; ils vont là où les attire l'ordure et ils ne savent pas même en rougir. C'est qu'ils sont déjà corrompus eux-mêmes : « *Simili simile gaudet.* Qui se ressemble s'assemble. »

Mais le chrétien qui se respecte a bien peur d'aller à cette infection. Il court au contraire à l'odeur des parfums qu'ont laissés derrière eux par leurs exemples et leurs leçons le Christ, la Vierge et les saints. Il respire ces parfums par la lecture, la méditation et il court après eux par l'imitation. Faisons de même.

VARIA

JE FAIS COMME LES AUTRES...

Mes frères,

Parmi les prétextes qu'on allègue pour se dispenser de remplir ses devoirs religieux, parmi les excuses qu'on donne pour légitimer l'indifférence dans laquelle on vit, il est une parole que l'on entend particulièrement souvent : « Je fais comme les autres. » Voilà, par exemple, un homme, excellent d'ailleurs, qui ne vient à l'église que rarement, trop rarement. Son curé lui en fait la remarque et l'encourage à y venir plus fréquemment. — « Que voulez-vous, M. le Curé, répond-il, autrefois j'allais à la messe tous les dimanches quand tout le monde y allait ; les autres n'y vont plus, je n'y vais pas non plus. Je fais comme les autres. » — « On ne voit plus votre jeune homme aux vêpres, » disais-je l'autre jour à une maman. — « Hélas ! M. le Curé, j'ai beau lui recommander d'y aller, il me répond que ceux de son âge n'y vont plus et il fait comme les autres. » — « Votre fils a tort d'aller au cabaret, votre fille d'aller au bal ; l'un et l'autre risquent d'y perdre et leur santé et leur honneur. » — « M. le Curé, je ne puis les en empêcher, ils voient les autres jeunes gens, les autres jeunes filles y aller ; ils veulent faire comme les autres. »

« Je fais comme les autres... Il fait comme les autres, » telle est la réponse qu'on nous oppose chaque fois que nous rappelons la loi de Dieu et que nous invitons à l'observer. Tel est le prétexte dont on s'autorise pour tout abandonner, comme si la loi était supprimée et n'obligeait plus parce que les autres ne l'observent plus.

Eh bien, m. f., c'est à cette objection : « Je fais comme les autres, » que je voudrais répondre brièvement aujourd'hui, persuadé que quand je l'aurai réfutée, nul n'osera plus la formuler, tellement elle est insensée.

I

« Je fais comme les autres, » dit-on. Que ceux qui parlent ainsi me permettent tout d'abord de leur faire remarquer qu'ils n'ont guère de fierté. Ils renoncent à leur manière de voir. ils abdiquent leur personnalité, ils sacrifient leur indépendance pour se mettre à la remorque des autres. Ils ne se demandent pas si ces autres font bien ou mal, ou plutôt ils savent parfaitement qu'ils font mal, qu'ils trahissent leur devoir, qu'ils abandonnent la bonne voie pour courir dans celle qui les conduira en enfer. Mais qu'importe, avant tout ils veulent faire comme les autres.

Vous connaissez tous l'histoire des moutons de Panurge. Panurge conduisait son troupeau en des pâturages escarpés et bordés de précipices ; il veillait sur lui avec beaucoup d'amour et de sollicitude, s'efforçant de le tenir à distance des gouffres où il aurait pu tomber. Mais voilà que tout à coup un de ses moutons trompe sa surveillance et se dirige vers l'un de ces gouffres en bêlant de toutes ses forces. D'autres lui répondent par des bêlements semblables et courent rejoindre leur imprudent compagnon. En vain le pauvre berger veut retenir son troupeau, les quelques moutons qui lui restent veulent faire comme les autres. En dépit des efforts du pasteur qui veut les sauver, ils se précipitent sur les traces des premiers, les poussent, les culbutent, tombent sur eux et bientôt tous ensemble sont précipités dans l'abîme. Image, m. f., de ce qui se passe dans une paroisse lorsqu'on y cède au mauvais exemple.

Dans la meilleure des paroisses, il y a toujours quelques mauvais chrétiens pour manquer aux offices et travailler le dimanche, quelques jeunes gens peu sérieux qui préfèrent le cabaret à l'église, quelques jeunes filles légères qui fréquentent le bal et les rendez-vous coupables plutôt que les exercices de piété, au risque de faire pleurer leurs parents et de causer le déshonneur de leur famille. Mais est-ce à dire que les autres doivent, comme autant de moutons de Panurge, emboîter le pas derrière eux et imiter leur mauvaise conduite ? Evidemment non. Il faut avoir plus de fierté que cela et parce que les autres font mal, ne pas nous croire obligés de faire mal nous aussi.

Ce n'est pas la conduite des autres qu'il faut prendre comme règle de la nôtre, mais bien la loi de Dieu et notre conscience qui nous dictent ce que nous avons à faire. Parce que les autres font mal, le mal ne devient pas pour autant le bien ; parce que les autres font ce qui est défendu, ce qui est défendu ne devient pas pour cela permis ; le devoir reste toujours le devoir et n'y en aurait-il plus qu'un pour l'accomplir que nous devrions, si nous sommes des hommes d'honneur et de conviction, dire : « Je serai celui-là ! »

II

— « Je fais comme les autres. » Quel est, m. f., celui qui parle de la sorte ? C'est un père de fa-

mille peut-être, c'est-à-dire un homme qui a reçu de Dieu charge d'âmes, un homme à qui Dieu a confié des créatures humaines avec mission de les diriger dans le chemin qui conduit au ciel. Ce chemin, il doit le leur indiquer par ses conseils et ses instructions, les y ramener par ses remontrances s'ils s'en écartent, le leur tracer surtout par son exemple. Et c'est ce père de famille qui ose dire : « Je fais comme les autres » ? Mais, m. f., si cette parole doit être entendue sur les lèvres de quelqu'un chez lui, ce n'est pas sur les siennes mais sur celles de ses enfants. Ce n'est pas à lui à faire comme les autres, mais c'est aux autres à faire comme lui. C'est un devoir pour lui de donner le bon exemple et ses enfants ont le droit de l'attendre de lui.

« *Exemplum dedi vobis*, disait Notre-Seigneur à ses Apôtres, *ut quemadmodum ego feci, ita et vos faciatis*. Je vous ai donné l'exemple, afin que ce que vous m'avez vu faire, vous le fassiez à votre tour. » (Jo., XIII, 15). Les parents doivent pouvoir parler de même à leurs enfants. Que les parents prient chaque matin et chaque soir devant leurs enfants et ceux-ci feront comme eux. Que les parents assistent aux offices chaque dimanche et leurs enfants y viendront. Que les parents respectent la religion et leurs enfants la respecteront. Qu'ils fassent grand cas de la beauté des offices et de la splendeur du culte, et leurs jeunes gens concevront pour les cérémonies religieuses et les offices de l'Eglise une haute estime et un amour sincère. Les enfants sont imitateurs par nature et c'est leur rôle ; mieux que cela, c'est leur devoir de faire comme les autres, c'est-à-dire comme ceux que Dieu leur a donnés pour guides dans la vie, pour maîtres et pour modèles. Malheur à ces derniers si, au lieu de donner le bon exemple à leur famille, ils n'ont d'autre préoccupation que de recevoir des autres le mauvais exemple pour le transmettre à leurs enfants !

— « Je fais comme les autres. » Quels sont encore ceux qui parlent ainsi ? Peut-être des hommes qui ont atteint l'âge mûr, qui même déjà l'ont dépassé. Et ce sont ces hommes qui prétendent légitimer ou tout au moins excuser par là leurs défaillances ? Leurs cheveux grisonnants devraient au contraire les désigner comme les sages de la paroisse. L'âge des passions et des amusements est passé pour eux. Au cours de leur existence, ils ont acquis une expérience qui devrait les mettre à l'abri des dangers auxquels est exposée la jeunesse. Loin de s'autoriser de l'exemple des autres pour mal faire, ils devraient au contraire avoir à cœur d'être les conseillers des jeunes générations, ils devraient avoir à cœur d'être leurs modèles et de marcher à leur tête dans le chemin du devoir. On se plaint des jeunes générations, on répète en gémissant que la jeunesse d'aujourd'hui n'écoute plus rien, ne respecte plus rien. A qui la faute, sinon aux anciens de chaque village qui ont renié l'héritage de foi et de religion que leur avaient légué leurs pères ? Ceux-ci allaient à l'église autrefois et remplissaient leurs devoirs religieux ; pourquoi les jeunes gens d'aujourd'hui ne les remplissent-ils plus, sinon parce que la génération intermédiaire, les hommes mûrs d'aujourd'hui, les vieillards de demain, ont cessé de les remplir ? Ils font comme les autres, disent-ils. Ce n'est pas vrai. Ils ne font pas comme faisaient leurs pères, ils n'imitent pas les exemples qu'ils ont reçus et surtout ils ne les transmettent pas aux générations qui viennent après eux.

— « Je fais comme les autres. » Qui tient encore ce langage ? Parfois des hommes à qui Dieu a donné en partage la richesse qui leur permet d'avoir des serviteurs sous leurs ordres, des hommes, encore, à qui Dieu a donné l'influence qui les met à même d'agir sur leurs semblables, des hommes que Dieu a revêtus de l'autorité sur leurs concitoyens. Dieu, d'une certaine manière, les a placés à la tête d'autres hommes ; il en a fait les conducteurs de leurs frères, les pasteurs temporels d'une portion de son troupeau. Or, m. f., je vous le demande, est-ce au pasteur à suivre ses brebis, est-ce au conducteur à se laisser conduire, est-ce à ceux qui sont à la tête des autres à faire comme les autres ? Est-ce à eux à marcher à la remorque de leurs subordonnés ? Non, évidemment. Si Dieu leur a fait d'une manière ou d'une autre le grand honneur de les placer à la tête d'autres hommes, ce n'est pas afin qu'ils fassent comme les autres, mais afin que les autres fassent comme eux ; c'est afin qu'ils montrent le chemin du devoir et des pratiques religieuses et que leurs subordonnés, entraînés par leur exemple, y marchent à leur tour. Un jour Dieu leur demandera compte de la façon dont ils se seront acquittés de cette mission de conducteurs d'hommes, d'entraîneurs dans la voie du bien.

III

Mais, m. f., je veux bien que vous ne soyez tenus de donner le bon exemple aux autres ni par votre situation, ni par votre âge, ni par la nature qui fait des parents les guides obligatoires de leurs enfants. Est-ce à dire qu'il vous soit loisible de faire comme les autres ? Oui, s'ils font bien ; non, au contraire, s'ils font mal. Dans l'affaire du salut, chacun travaille pour soi. De ce que nous nous damnerons en nombreuse compagnie, nous n'en serons pas moins damnés. Ce n'est pas parce que nous aurons fait comme les autres que nous serons plus excusables quand nous arriverons au tribunal de Dieu. Nous justifierons tout simplement une fois de plus la parole de Notre-Seigneur disant à ses Apôtres : « *Quam angusta porta et arcta via est quæ ducit ad vitam et pauci sunt qui inveniunt illam !* Qu'elle est étroite, la route qui conduit au ciel, et combien peu la trouvent ! » Mais au contraire « *lata porta et spatiosa via est quæ ducit ad perditionem et multi sunt qui intrant per eam*. Qu'elle est large, la porte, et qu'elle est spacieuse, la voie qui conduit à la perdition, et combien nombreux sont ceux qui s'y engagent ! » (Math., VII, 13).

Vous l'entendez, m. f., nombreux sont ceux qui s'engagent dans la mauvaise voie. Pourquoi ? Parce que quelques-uns y marchent les premiers et que les autres, dont l'unique principe est de les imiter, y marchent après eux. Mais ceux qui marchent dans cette voie large et facile ont beau être nombreux, elle n'en reste pas moins le chemin de la perdition et l'enfer n'en est pas moins au bout. C'est donc en vain que nous serons damnés en nombreuse compagnie, nous n'en serons pas moins damnés. Mais par contre, m. f., serions-nous seuls à marcher dans la voie qui conduit à la vie éternelle que nous n'en serions pas moins sauvés. Du temps de Noé, toute chair avait corrompu sa voie, tous les hommes étaient devenus impies ; seul Noé était resté juste devant Dieu. Qu'arriva-t-il ? C'est que seul Noé avec sa famille trouva grâce devant Jéhovah, tandis que tous les autres furent submergés sous les eaux du déluge. Au milieu de l'universelle corruption de Sodome, seuls Lot et sa famille étaient restés fidèles à Dieu. Dieu envoya un ange lui dire de quitter la ville et seul il fut sauvé, tandis que tous les autres périrent dans les flammes. Ah ! comme Noé, comme Lot durent s'applaudir de n'avoir pas fait comme les autres !

Eh bien ! nous non plus, n'imitons pas ceux qui font mal. Si nous voulons absolument faire comme les autres, imitons ceux qui continuent de vivre en bons chrétiens, grossissons leur nombre, et par notre propre fidélité, par nos bons exemples, encourageons les autres à demeurer fidèles à Dieu. Ainsi soit-il.

ALLOCUTIONS DE MARIAGE

II

Mademoiselle, Mon cher ami,

Voici deux vies qui vont s'unir, par une volonté éternelle de la douce Providence qui mène toutes choses avec force et douceur, et qui atteint d'un pôle à l'autre, sans effort. Il fallait bien une Sagesse providentielle pour rapprocher le fils des rudes Monts d'A. et la fille des grèves coquettes de C., après un long passage dans l'Espagne de S. François-Xavier et un séjour aux approches du front de la guerre. Ce fut sous les espèces de la fleur de bruyère que la fleur tout heureuse que votre amour vous fut présentée : votre mariage, c'est la petite patrie, tant aimée, chantée, gravée, dans vos écrits et dans vos bois, mon cher ami, dans vos cœurs à tous les deux, c'est B. qui a procuré la bénie rencontre de vos âmes, de par Dieu. La rencontre aujourd'hui va devenir une union, dont vous allez être l'un et l'autre les ministres, et que le prêtre, au nom de l'Eglise et de Dieu, va bénir !

Union si totale et si forte, qu'il ne faut rien moins, pour en exprimer l'intimité, que ces paroles réalistes de la Genèse : « Ils sont deux dans une même chair. » De même que N.-S. Jésus-Christ aime son Eglise, avec quelle ferveur et quelle fidélité ! de même les époux chrétiens se donnent l'un à l'autre. Ames et cœurs se fondent, dans ce rapprochement, de toute la force de leur liberté et de leurs affections déjà éprouvées. Certes, chez des êtres blasés par la satiété ou pervertis par des idées fausses, l'abus peut naître et tout corrompre. Mais pour vous, dès longtemps une éducation catholique vous a instruits et mis en garde.

Sous l'égide de ces grands esprits et de ces grands hommes de bien, les Pères des Saints Cœurs de Jésus et Marie, exilés pour leur foi, des maîtres éminents, mon cher ami, ont dispensé à vos jeunes années l'enseignement dogmatique et moral auquel depuis vous n'avez infligé nulle trahison, et c'est en toute loyauté, sûr de communier sans réserve aux sentiments de votre épouse, que vous vous présentez devant l'autel du Dieu très saint.

Pour vous, Mademoiselle, des parents dont la probité, l'entente des affaires, le dévouement n'ont d'égales que leur loyauté chrétienne et leur foi toujours affirmée, vous ont élevée dans leurs propres sentiments ; et parce que trop tôt — au regard de ce monde — le Seigneur voulut pour lui seul l'âme maternelle qui aujourd'hui assiste invisible à votre bonheur pour lequel elle a prié et elle prie, c'est aux mains virginales des religieuses au nom très pur — les Sœurs Blanches — que longtemps vous avez été confiée. Ce sont elles, mon cher ami, qui ont surtout élevé devant Dieu la chrétienne qu'il vous donne. Il vous la donne, mais vous le savez, votre union n'enlève rien au service nécessaire du Maître souverain et bon.

Par un don merveilleux de la nature, les époux peuvent devenir des principes de vie. Ensemble même ils sont un principe unique de vie. Ils participent — si l'expression ne déforme pas l'exacte vérité — ils participent à la puissance créatrice de Dieu. Le terme de leur union, c'est l'enfant, en qui l'un et l'autre revivent, sachant qu'il est la chair de leur chair et le sang de leur sang, le symbole incarné de la société conjugale, la joie et l'orgueil du foyer. Que n'avez-vous ici pour le redire, mon ami, les parents dont les traditions ont fait de vous l'homme d'honneur à qui sans crainte nous confions pour toujours l'aînée d'une famille estimée entre toutes ! Leur chère présence ne vous manque pas ; ils prient pour vous avec nous ; leurs cœurs se penchent sur vous, comme autrefois leurs yeux ravis sur vos jeunes progrès. Mais le voile de l'éternité nous les cache, et puisse ce sacrifice augmenter la somme des grâces que Dieu vous veut départir aujourd'hui.

Du moins vous jouissez de voir près de vous une sœur dont tout l'éloge tient en un mot : elle est une Bretonne de bonne souche !... Comme vos parents à tous deux, elle a compris la loi impérieuse et grave qui régit les joies et les charges du mariage. Chez vous on sait que le sentiment paternel et maternel n'est autre que celui de la persistance de leur vie propre, dans de nouveaux êtres qui la prolongent.